

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La Colombie-Britannique obtient un premier A au bulletin 2015 de REP Canada sur la mise en œuvre de la responsabilité élargie des producteurs

BANFF (Alberta) (Le 1^{er} octobre 2015) – Grâce à des initiatives qui continuent de la situer en avance sur les autres gouvernements au Canada, la Colombie-Britannique a obtenu la plus haute note globale jamais octroyée par REP Canada. Dans son troisième bulletin sur la mise en œuvre de programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP), l'organisme lui a donné un A.

Le bulletin note les progrès que réalise chaque gouvernement au Canada en vue d'adopter des politiques et des programmes de REP donnant suite à son engagement dans le cadre du Plan d'action pancanadien pour la REP du Conseil canadien des ministres de l'environnement.

Le Québec suit de près la Colombie-Britannique dans l'évaluation de cette année. Les deux provinces partageaient le premier rang dans le bulletin noté précédent, devant le Manitoba.

Les scores individuels de cette année et de 2013 sont les suivants :

Administration	Année du bulletin noté*	
	2015	2013
Colombie-Britannique	A	B+
Québec	B+	B+
Manitoba	B	B
Île-du-Prince-Édouard	C+	C+
Ontario	C	C+
Nouvelle-Écosse	C-	C
Terre-Neuve-et-Labrador	D+	C-
Nouveau-Brunswick	D	C
Saskatchewan	D	D
Alberta	F	D
Gouvernement fédéral	F	F

* La pondération des scores a été ajustée d'une année à l'autre pour tenir compte de l'évolution à prévoir dans la mise en œuvre des programmes, depuis la phase de l'engagement jusqu'à la phase de la reddition de comptes. Pour cette raison, un niveau d'effort inchangé peut valoir une note moindre que les années précédentes.

La note supérieure de la Colombie-Britannique est le résultat de progrès réalisés sur divers plans :

- respect du calendrier de mise en œuvre prévu par le Plan d'action pour la REP du CCME;
- recours à une réglementation non normative, axée sur les résultats, qui responsabilise les producteurs ou leurs mandataires pour la gestion des produits en fin de vie;
- intégration à la réglementation d'une hiérarchie de la prévention de la pollution que les producteurs sont appelés à respecter dans la gestion des répercussions environnementales de leurs produits;
- augmentation des efforts consacrés au contrôle de la conformité des producteurs;
- exigence faite aux organismes de gestion responsable de produire des rapports standardisés et de soumettre les données sur leur rendement à une vérification indépendante;
- embauche d'un entrepreneur pour réviser les vérifications indépendantes et, à la lumière de sa révision, communication de commentaires sur les lacunes de chaque programme de gérance et de recommandations en vue d'une amélioration continue.

« La Colombie-Britannique continue de tracer la voie au Canada pour ce qui est d'exiger que les producteurs assument la

pleine responsabilité des produits de consommation qu'ils vendent sur le marché », a dit Duncan Bury, cofondateur de REP Canada et un des sept membres de son équipe qui s'occupent de dossiers de REP au Canada depuis 20 ans.

REP Canada a dévoilé les résultats de son évaluation de 2015 lors de la rencontre conjointe de la Conférence sur la gestion responsable canadienne et du Conseil du recyclage de l'Alberta à Banff. Il s'agit du troisième bulletin noté et de la quatrième publication de REP Canada depuis que l'organisme a publié son premier bulletin en 2012. L'an dernier, reconnaissant le temps nécessaire à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de programmes de REP, l'organisme a publié un rapport d'étape sur les progrès réalisés en matière de REP.

Le rapport de cette année et toutes les publications annuelles précédentes se trouvent dans le site Web de REP Canada, à <http://fr.eprcanada.ca>. Le prochain bulletin noté, portant sur 2016, sera publié en 2017.

–30–

REP Canada

REP Canada évalue chaque administration et lui accorde une note selon ses réponses à un questionnaire, mettant en évidence les meilleures pratiques d'élaboration et d'adoption de politiques et programmes de REP, dans trois catégories :

- **Engagement** – indicateurs de la mesure dans laquelle un gouvernement, en tant que membre du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME), donne suite à son engagement à adopter les principes de la REP conformément au Plan d'action pancanadien pour la REP du CCME, et élabore des politiques et des programmes de REP
- **Mise en œuvre** – politiques et des pratiques qu'un gouvernement peut mettre en place pour soutenir le rendement des producteurs
- **Reddition de comptes** – indicateurs de la mesure dans laquelle un gouvernement a mis en place des mécanismes pour mesurer le rendement des producteurs et en faire rapport

À la suite de la publication du Bulletin de 2012, REP Canada a adopté une pondération évolutive des notes décernées dans les diverses catégories. Il s'agissait de reconnaître l'évolution de la REP au Canada, depuis la gérance des produits jusqu'à la REP partielle, puis à la REP intégrale. Dans les programmes de gérance des produits, les gouvernements élaborent les programmes, les gèrent et en paient les frais; les producteurs n'assument tout au plus qu'une partie des coûts. Dans la REP intégrale, les producteurs élaborent des programmes visant les produits en fin de vie utile et les emballages, en assurent la gestion et les financent.

Au fil des années visées par un bulletin, en même temps que les gouvernements progressent dans l'élaboration de programmes de REP, la pondération de la catégorie « engagement » baisse et celle des catégories « mise en œuvre » et « reddition de comptes » augmente.

Le Bulletin 2015 est la quatrième évaluation annuelle sur les cinq que produira et publiera REP Canada. Le cinquième rapport, portant sur 2016, sera publié en 2017.

Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) définit la responsabilité élargie des producteurs comme un instrument de politique qui étend les obligations matérielles et/ou financières du producteur à l'égard d'un produit jusqu'au stade de son cycle de vie situé en aval de la consommation, allégeant le fardeau des municipalités et des autorités régionales de gestion des déchets. Il encourage aussi les producteurs à intégrer des considérations environnementales dans la conception de leurs produits. Le Rapport d'étape sur le Plan d'action pancanadien pour la responsabilité élargie des producteurs que le CCME a publié en août 2014 indique que depuis l'adoption du Plan d'action, « neuf provinces sur dix ont instauré des programmes ou des exigences réglementaires de REP, et le nombre de catégories de produits assujetties à des programmes ou exigences réglementaires de REP déjà en vigueur ou sur le point de le devenir a presque triplé ».

REP Canada est une association sans but lucratif qui a été constituée en 2011. L'organisme a pour but d'aider à assurer l'essor et l'amélioration des politiques, programmes et pratiques de REP au Canada. Des renseignements supplémentaires sur REP Canada se trouvent dans son site Web, à <http://fr.eprcanada.ca>.

[Contact Duncan Bury to obtain this news release in English.](#)

Renseignements :

Duncan Bury
Responsabilité élargie des producteurs Canada
Tél. : 613-729-0499
Cell. : 613-406-8262
duncan@duncanburyconsulting.ca

Geoff Love
Responsabilité élargie des producteurs Canada
Tél. : 519-305-0984
Cell. : 647-248-2500
loveenvironment@rogers.com